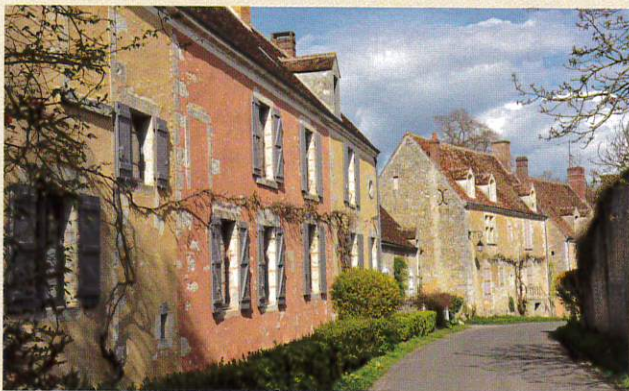


## Villeray

Bâti à flanc de coteau sur la rive droite de l'Huisne, Villeray est un pittoresque « village » perché. Ses petites maisons basses, grimpant le long d'une rue à pente forte (16 %), sont typiques de l'architecture vernaculaire du Perche. Le hameau est protégé au titre des « Sites inscrits » depuis 1975.

D'une position stratégique commandant la vallée de l'Huisne, Villeray a conservé le souvenir de deux mottes castrales, très proches l'une de l'autre : la première, élevée non loin du moulin, est encore nettement visible : Villeray-en-Husson ; la seconde, Villeray-en-Assé, située dans le parc du château, a été aplaniée.



Villeray fut, au XI<sup>e</sup> s., une place forte des Talvas, seigneurs de Bellême, faisant face à la forteresse des Rotrou, à Rivray.

Avec son notariat, son bailliage, son tribunal de haute, moyenne et basse justice, ses droits de péage et de pêche, ses foires, Villeray était l'un des meilleurs revenus de la province du Perche. Plus de cent fiefs nobles en dépendaient.

Le château a été construit par Gilles de Riants, seigneur de Villeray, à la fin du XVI<sup>e</sup> s., « à l'appui d'une tour ruinée ». Signalée par deux tours rondes coiffées d'un toit conique, l'entrée donne sur une cour bordée de communs du XVII<sup>e</sup> s. Le corps de logis est encadré de deux pavillons carrés. Donnant sur le parc, la façade de style Renaissance a été remaniée vers 1840. Sous la Révolution, le château de Villeray fut épargné grâce au maire de Condeau, le Conventionnel Dugué d'Assé, qui vota l'emprisonnement de Louis XVI.

Un marché se tenait le mercredi sur une placette, devant la porte du château. Sous une halle, on faisait le négoce des « toiles de Villeray », en drap de chanvre, estimées supérieures à celles de Mortagne.

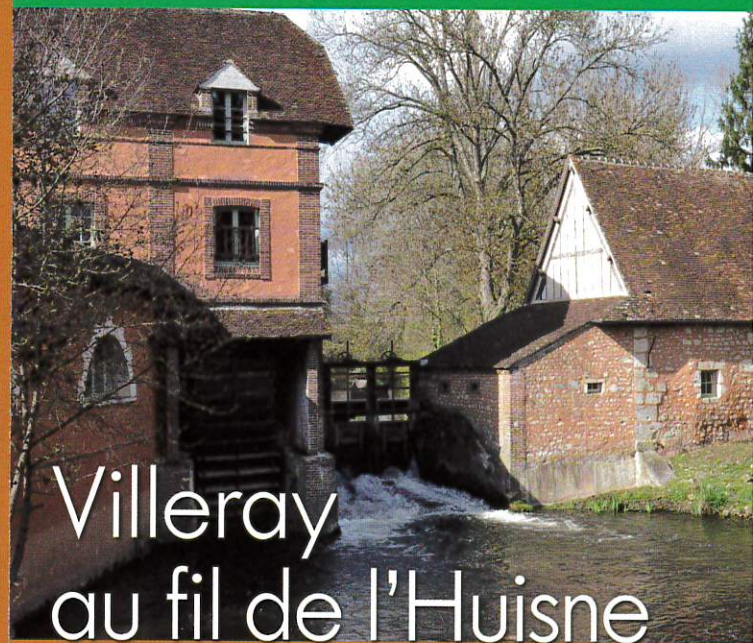
Parmi les nombreuses demeures du haut de Villeray, se trouve la maison, dite du « bailli », reconnaissable à ses deux tourelles rapportées. Vers 1925, elle fut propriété de la petite-fille de Charles Pigeon (1838-1915), inventeur de la fameuse lampe à essence réputée inexplosive.

## Perche Rémalardais

Circuit n° 13 du topoguide des itinéraires  
de randonnée et de promenade

Édité par la CDC du Perche Rémalardais avec le concours technique du SIDTP, en partenariat avec le CDT de l'Orne et avec le soutien financier du Conseil Général de l'Orne.  
Imprimerie de Mornilignon - 61400 St-Hilaire-le-Châtel, Juin 2013 - 2 000 ex.

# Voie Verte



Circuit pédestre  
au départ  
de Condé-sur-Huisne

12 km ■  
3 h 45 mn ■



# Circuit n° 13

## Villeray, au fil de l'Huisne

12 km - 3 h 45 mn



### Départ : Condé-sur-Huisne, place du Général de Gaulle

**Sens :** celui des aiguilles d'une montre

**Balisage :** jaune

**Praticabilité :** assez bonne

**Terrain :** chemins de terre ou empierrés (71 %)

**Intérêts :** traversée de l'Huisne ; découverte de Villeray, site protégé

**Prendre la rue Michel Meillant, direction Nogent-le-Rotrou.**

- 1 Au giratoire, emprunter à droite le chemin des Nonins menant à l'Huisne que l'on franchit sur une passerelle (site pittoresque). Peu après la **Charloterie**, passer sur le pont de la voie ferrée Paris-Le Mans.
- 2 Arrivé au **Plessis**, prendre à droite vers le **Moulin de Grillant** un long chemin de terre ombragé suivant la vallée de l'Huisne.
- 3 Au sortir de ce chemin, tourner à gauche ; suivre sur une centaine de mètres la D 623 et prendre à droite un chemin empierré. Dépasser la Croix Boudet. Déboucher à la **Quetière** (joli point de vue). Descendre à droite ; traverser la voie communale au **Cormier**.
- 4 Prendre en face un chemin de terre qui va rejoindre la D 203. La traverser ; emprunter sur 120 m le chemin goudronné de **Huet**, puis continuer par un chemin de terre débouchant sur la D 622, à l'entrée du hameau de **Villeray** (voir encadré).
- 5 Suivre à gauche la Départementale. Descendre la côte. Continuer direction Saint-Germain-des-Grois. 150 m après l'entrée du restaurant, prendre à gauche un sentier passant au pied de la motte castrale. Bifurquer bientôt à droite pour déboucher sur la D 622 au lieu-dit « **Les Venelles** ». Le **Ruisseau**. Gagner le bourg de Saint-Germain. À hauteur de l'église, prendre à droite le chemin de la **Cour Bercy**. Peu avant le **Bois Loche**, bifurquer à droite. Franchir l'Huisne sur une passerelle et gagner la Voie Verte.
- 6 Retour au point de départ, à droite, par la Voie Verte et la rue du Maréchal Leclerc.

1/25 000 série bleue  
1916 ouest - 1916 est © IGN - Paris 1980  
1917 ouest © IGN - Paris 1987  
Autorisation N° 43-13008